



Reprise d'un point de vente

Par **belougne**, le **13/05/2010** à **10:16**

Bonjour,

je suis un ostreiculteur installé depuis le 01/12/2009 sur le Bassin d'Arcahon.

j'ai, pour m'installé décidé de reprendre une entreprise avec ses parc à huitres, ses cabanes, son materiel et ses point de vente.

j'ai monté un dossier avec le centre de gestion (CER) j'ai trouvé une entreprise pour laquelle le credit maritime m'a accordé l'ensemble les prets.

pour l'instant je n'ai pu racheter que du materiel et les points de vente, car les affaires maritimes ont refusé le transfert des parc à mon nom car le cedant doit les remettre en etat (propreté) pour pouvoir me les ceder.

aujourd'hui j'ai versé 15 000 € pour l'achat de materiel et il m'a fait un document manuscrit dans lequel il me cede l'ensemble de ses points de vente.

depuis le cedant fait le "mort" j'ai donc du trouver d'autre parc a huitres et un autre bateau.

le litige se trouve sur un point de vente sur le marché d'Aire sur l'Adour, car dès qu'il me l'a cédé, au mois de decembre, j'ai effectué les demarches auprès de la mairie d'Aire, envois d'une lettre recommandé AR avec copie des document y compris le papier du cedant pour les point de ventes.

le cedant de son coté n'a pas fait les demanche auprès de la mairie d'Aire qui attends toujours son sa lettre recommande et essaie aujourd'hui de revendre le point de vente qu'il m'a cédé.

ce marché represente la moitié de mon chiffre d'affaire et sa perte serait dramatique pour ma jeune entreprise.

j'aimerais savoir qu'elle sont mes possibilité de recours

d'avance merci

Luc Belougne